

Au fil du Canal...Roubia

Informations communales automne 2020

Conseil municipal du 23 septembre 2020 :

Le Conseil municipal adhère officiellement au SIVU des Aires de lavage pour permettre aux viticulteurs de disposer d'une aire aux normes pour nettoyer leurs machines agricoles et de préserver l'environnement.

Suite aux divers avertissements donnés à la population de Roubia quant au développement des incivilités ou diverses infractions, les élus décident d'adhérer au dispositif de verbalisation électronique. Nous vous informerons de son fonctionnement dans un prochain bulletin.

Les élus ayant confirmé leur souhait de vendre l'immeuble communal rue des Remparts (décision et procédure lancées en 2018), l'acte de vente est signé auprès du notaire d'Olonzac le 28 octobre 2020 pour 190000€.

Le lotissement des Aspres, désormais habité, va désormais disposer d'une adresse postale et une plaque de rue va y être apposée.

Les élus ont émis un refus de principe au transfert de la gestion des rues communales et de l'urbanisme à la communauté de communes. La décision définitive sera prise au Conseil Municipal du 17 novembre 2020. De même, le Maire informera à cette occasion les conseillers municipaux de son refus de voir transférer une partie de ses pouvoirs de police à la CCRLCM.

Les dossiers en cours :

-Après le récent passage de Monsieur le sous-préfet à Roubia, en compagnie de M.Lapalu, conseiller départemental, une réunion, réunissant tous les acteurs, se tiendra en sous-préfecture le 20 novembre prochain pour trouver une solution de réhabilitation du **Pont**, conciliant sa préservation patrimoniale et la prise en compte les contraintes de la circulation actuelle.

-**La station d'épuration**, présentant des défauts de conception, sera remise en état de fonctionnement aux frais du constructeur.

-Le projet de construction de la **crèche intercommunale** se poursuit : la communauté de communes vient de décider qu'elle constituerait un projet phare en matière de respect des normes environnementales. Malgré un surcoût, la norme BEPOS a été choisie. : La **norme BEPOS 2020** représente le modèle de construction de demain. On parle aussi de bâtiments à énergie positive. La norme RT 2020 a été mise en place afin de garantir une passivité en termes de consommation énergétique pour les bâtiments neufs. Une production représentant au moins 120 % des besoins du bâtiment.

L'équipe municipale a commencé à prendre à bras le corps la question du **stationnement** dans notre village. Nous avons commencé par tracer des places de stationnements rue de Fauvettes et révisé le sens de circulation de cette rue. Ceci dans la perspective de l'ouverture prochaine des services périscolaires au 7 rue des Fauvettes (derrière l'école). Actuellement les écoliers de Roubia utilisent cette rue afin de respecter les plans sanitaires et Vigipirate. Nous comptons sur le civisme de chacun pour préserver la sécurité de tous et particulièrement celle de nos enfants.

Nous vous parlerons dans un prochain bulletin de nos projets pour 2021.



LA FIBRE

La fibre est toujours en déploiement dans le village et aux alentours. Vu qu'elle va d'Argens Minervois à Roubia, Paraza, Canet d'Aude et Mailhac, nous ne sommes pas les seuls à l'attendre. Les travaux à l'entrée du village ont été quelque peu retardés à cause d'un gros rocher situé sous le canal, mais une fois passé cet obstacle, les travaux avanceront plus rapidement et seront suivis par l'installation du poste qui se situera au niveau du cimetière. La borne sera opérationnelle pour l'été 2021. De là les habitants seront démarchés automatiquement dans les mois qui suivront. Soyez encore un peu patient

Actualité COVID :

-Les salles communales sont désormais fermées, elles ne sont plus louées et le prêt des tables et chaises interrompu.

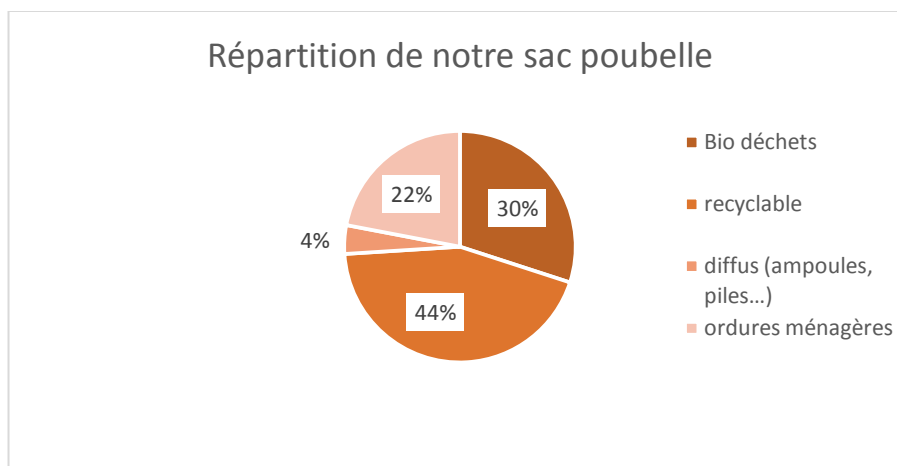
-Un 11 novembre particulier : en temps de crise sanitaire nous avons organisé le 11 novembre à huit clos avec les élus municipaux, le Maire et les portes drapeaux. Nous nous sommes recueillis au monument aux morts pour effectuer une minute de silence et déposer une gerbe de fleurs en mémoire à nos anciens. En espérant le faire avec vous à la prochaine cérémonie.

-Le repas du 3ème âge annulé : avec la situation sanitaire actuelle, la nouvelle municipalité a décidé de ne pas inviter les aînés au repas de fin d'année. Toutefois, en espérant que la crise nous le permettra, nous inviterons la population lors des vœux du Conseil Municipal à la population autour d'un buffet dînatoire nouvelle formule, début janvier. Bonnes fêtes de fin d'année à tous, prenez soin de vous et de vos proches.

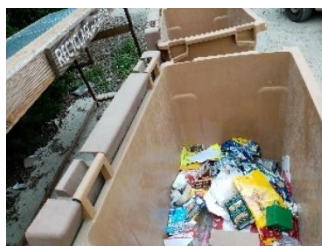
Nouvelle organisation de la distribution des sacs poubelles au 1^{er} janvier 2021

Les ordures ménagères sont soumises à une taxe : la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) par tonne enfouie ou incinérée. Pour celles de la CCRLCM, (vous pouvez regarder le montant de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur votre avis de taxe foncière,) elles sont enfouies et cette taxe s'élève à 27.5€ la tonne et passera, d'ici 2025 à 71€/tonne. Cette taxe, supportée par la CCRLCM verra une augmentation d'environ 600.000€. La communauté de communes vient donc de prendre un train de mesures pour réduire le déficit en matière de gestion des ordures ménagères : réduire de 3 à 2 le passage du ramassage des ordures ménagères (mardi et vendredi pour Roubia), la construction de déchèteries de proximité (à l'entrée de Lézignan pour Roubia, car le coût de la convention avec le Grand Narbonne est élevée pour que nous puissions utiliser la déchèterie de Raïssac).

D'où la nécessité pour chacun de nous de trier encore plus.



La poubelle ménagère ne devrait à terme presque plus rien contenir, du fait que la plupart des déchets peuvent être apportés aux colonnes de tri sélectifs. Pour les déchets résiduels, vous pouvez réserver un composteur auprès de la communauté de communes. Concernant votre utilisation des bennes à carton, nous vous rappelons que celles-ci ne doivent contenir que des cartons soigneusement pliés, et uniquement des cartons



Afin de favoriser le recyclage, à compter du 1^{er} janvier 2021, la commune a décidé de diminuer la distribution de sacs poubelles à une fois par an jusqu'à épuisement des stocks et de donner à chaque foyer, qui le demandera, un sac de tri. Nous comptons sur l'implication de chacun afin de trier mieux et plus.

En partenariat avec l'association Bouchon 11, le ramassage des bouchons se poursuit et récemment ont été 80 kg ont été récoltés sur le village. Nous vous informons que les bouchons de liège peuvent aussi être récoltés. Vous pouvez déposer vos bouchons dans le hall de la mairie.

Vous pouvez aussi ramener vos piles usagées en Mairie qui sont recyclées par **Screlec-Batribox**, éco-organisme à but non lucratif agréé par les pouvoirs publics pour le recyclage des piles et batteries usagées. (Par contre nous n'avons pas de partenariat pour les ampoules ou les cartouches d'encre que nous ne récupérons pas en mairie).

Ramassage des encombrants 1^{er} trimestre 2021 : sur inscription sylviemairieroubia@gmail.com

JANVIER 2021	FEVRIER 2021	MARS 2021
21/01	18/02	18/03

Voies navigables de France lance une campagne de distribution de nichoirs auprès des collectivités, des entreprises, des particuliers et des écoles, à proximité du canal du Midi <https://observatoireducanal.com/>

DON AUX ASSOCIATIONS

La mairie a fait une demande de don pour les associations du village, tel que la MJC, le volley, les cigalous ainsi que la Chorale, au près du centre Intermarché de Béziers. Les dons ont été triés et pour certains en attente d'être retirés. Cela a pour but d'aider à faire vivre nos associations, privées actuellement d'activités.



Histoire d'un village occitan

Notre ancien conseiller municipal Mr Guy Pennavayre , grand passionné d'histoire et d'anedcdotes , a écrit un livre sur l'histoire de notre commune . Il est disponible en vente à la bibliothèque ou sur demande(au prix de 20€). . Il contient des photos montrant l'évolution du village et les histoires qui vont avec . Les bénéfices de cette vente, gracieusement offerts par Guy, permettront d'acheter de nouveaux ouvrages pour la bilbiothèque.

La Mairie est en train de réfléchir à la création d' un parcours touristique, en s'appuyant sur le livre et en collaboration avec Mr Pennavayre, qui retracera l'histoire du village.



Chats errants



Notre village est de plus en plus confronté à la présence de chats errants dans les rues du village, les élus ont décidé d'agir avec vous pour faire face à cette prolifération.

La notion de divagation des chats ou chat errant est définie par le législateur (article L. 211-23 du Code rural et de la pêche maritime) : « *Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui* ». Ainsi, la règle du Code civil rend le propriétaire du chat responsable de celui-ci. Le propriétaire est responsable des dégâts que son animal pourrait causer. Sa responsabilité civile ainsi que pénale peut être engagée. En outre, tout chat de plus de 7 mois, doit être identifié.

Nous rappelons :

-qu'il est interdit de nourrir les chats errants, si vous prenez la responsabilité de nourrir les chats errants, vous devez également prendre des dispositions pour qu'ils soient stérilisés. Sinon vous encouragez une augmentation énorme de leur population et des nuisances, sanitaires et de tranquillité publique

-qu'il est interdit d'empoisonner les animaux : « *La personne qui tue volontairement un animal domestique ou apprivoisé ou tenu en captivité, sans nécessité, publiquement ou non, encourt une amende de 1 500 €. En cas de récidive, la personne encourt une amende de 3 000 €.* »

L'objectif est d'effectuer la capture de chats non identifiés, sans propriétaire, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux, ou de favoriser leur adoption.

En tout début d'année, Mme François, Présidente de l'association les Chats d'Oc, s'est occupée de placer des cages afin de capturer des chats errants, les amener chez le vétérinaire à Lézignan, les récupérer et les relâcher sur le lieu de capture. Ainsi, ont été réalisés 6 stérilisations. Nous la remercions chaleureusement pour le travail accompli. Par contre, nous devons tout reprendre en charge car Mme François, pour des raisons de santé, va devoir interrompre son action.

Nous souhaitons vous proposer le protocole participatif suivant, sachant que le Dr Guillon, vétérinaire à Lézignan, nous met à disposition des cages.

Le particulier qui désire participer à la prise en charge des chats errants :

-se fait connaître en mairie

-prend une cage et l'installe de manière à capturer un chat

-la capture faite, un employé communal ou un conseiller municipal, ira amener le chat chez le vétérinaire pour procéder à la stérilisation.

La commune mettra à la disposition des personnes qui désirent s'occuper des chats errants dans une perspective d'adoption, des croquettes et prendra en charge le coût de la stérilisation.

Ceci est une proposition de solution, peut-être pas la meilleure mais qui vaut la peine d'être tentée, nous vous remercions de votre compréhension et de votre participation.